



PENSION ALIMENTAIRE POUR 2 OU POUR 3 ENFANTS

Par **TAHON**, le **12/09/2010** à **21:05**

Bonjour, ma fille de 18 ans quitte mon domicile pour poursuivre ses études supérieures dans le sud. Jusqu'à présent, mon ex mari me verse 450 euros de pension alimentaire pour mes 3 enfants, soit 150 euros chacun. Dois je lui demander de ne verser que 300 euros pour mes 2 enfants restants et de donner directement à sa fille 150 euros ?? Je pense à cela pour les déclarations d'impôt futures. Merci de me lire.

Par **Domil**, le **12/09/2010** à **21:26**

Vous ne pouvez pas demander comme ça s'il y a un jugement instaurant la pension alimentaire.
si vous désirez, que la pension alimentaire de l'enfant majeure soit versée à l'enfant directement, qu'elle fasse une requête au juge (ou mieux, requête conjointe de tout le monde)
Pensez aussi à lui verser une pension alimentaire (pas besoin de jugement) parce que vous pourrez la déduire fiscalement aussi